

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 16 décembre 2024, à 20 h 41, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina, messieurs les conseillers François Prévost, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Roger Labrecque est absent.

2 personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

- 3.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
- 3.2. Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes
- 3.3. Registre public des déclarations des membres du conseil au 16 décembre 2024
- 3.4. PRABAM – Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale
- 3.5. PRABAM – Vérificateur externe – Mandat
- 3.6. Règlement N° 384-2025 modifiant le règlement N° 373-2023 concernant le taux d'imposition des taxes foncières et des tarifs pour 2024 – Avis de motion et dépôt du projet
- 3.7. Règlement N° 385-2025 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville - Avis de motion et dépôt du projet
- 3.8. Morency Société d'avocats – Offres forfaitaires
- 3.9. Taux d'Intérêt pour les taxes et comptes impayés
- 3.10. Banque CIBC – Autorisations
- 3.11. Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection – Affectation
- 3.12. Formation en éthique et en déontologie – Rapport du greffier-trésorier

4. FINANCES

- 4.1. Comptes et transferts

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Sécurité de la frontière avec les États-Unis
- 5.2. Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada – Mise à la disposition de l'Hôtel de Ville pour les patrouilleurs

6. HYGIÈNE DU MILIEU

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 8.1. 2024-10 – Ponceau chemin des Sources – Acceptation provisoire

9. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 20 h 41.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 396-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

3.13 Ressources humaines - Agente administrative – Avenant No 2

Et en remplaçant au point 8.1 les mots « Acceptation provisoire » par « Décompte progressif ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION

3.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

RÉSOLUTION 397-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le conseil adopte le calendrier des séances ordinaire suivant pour l'année 2025 :

Lundi le 13 janvier à 19 h
Lundi le 10 février à 19 h
Lundi le 10 mars à 19 h
Lundi le 7 avril à 19 h
Lundi le 5 mai à 19 h
Lundi le 2 juin à 19 h
Lundi le 7 juillet à 19 h
Lundi le 11 août à 19 h
Lundi le 8 septembre à 19 h
Lundi le 6 octobre à 19 h
Lundi le 10 novembre à 19 h
Lundi le 1^{er} décembre à 19 h
Lundi le 15 décembre à 19 h 30

Les séances auront lieu à l'hôtel de ville situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes

L'hôtel de ville sera fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre au 2 janvier inclusivement. Nous serons de retour le lundi 6 janvier 2025.

3.3. Registre public des déclarations des membres du conseil au 16 décembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil pour l'année 2024 conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention.

3.4. PRABAM – Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale

RÉSOLUTION 398-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale telle que soumise aux fins du PRABAM;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5. PRABAM – Vérificateur externe – Mandat

RÉSOLUTION 399-12-2024

ATTENDU la nomination de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe du Village d'Abercorn pour l'exercice financier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels de vérificateur externe dans le cadre du PRABAM au montant de 2500 \$ plus 125 \$ de frais technologique plus taxes applicables;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le PRAMBAM;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6. Règlement No 384-2025 modifiant le règlement No 373-2023 concernant le taux d'imposition des taxes foncières et des tarifs pour 2024 – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par le maire Guy Favreau, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement No 384-2025 modifiant le règlement No 373-2023 concernant le taux d'imposition des taxes foncières et des tarifs pour 2024 sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet d'ajouter un article prévoyant que ce règlement est applicable aux agriculteurs. Il corrige également une omission concernant le tarif exigible des commerces pour le service d'égouts.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

3.7. Règlement No 385-2025 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par le maire Guy Favreau, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement No 385-2025 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

3.8. Morency Société d'avocats – Offre forfaitaire

RÉSOLUTION 400-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter les offres forfaitaires de consultations juridiques de Morency Société d'avocats pour les périodes suivantes:

1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 1000 \$ + 6,5 % de frais + taxes

1^{er} janvier au 31 décembre 2025 : 1025 \$ + 6.5 % de frais + taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.9. Taux d'intérêt pour les taxes et comptes impayés

RÉSOLUTION 401-12-2024

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal prévoit que le conseil peut adopter par résolution un taux d'intérêt pour toute créance impayée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,

APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'établir que le taux d'intérêt sur les taxes et tous les comptes impayés à l'échéance prévue par le Village d'Abercorn soit maintenu à 12% l'an, soit 1% par mois, à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.10. Banque CIBC - Autorisations

RÉSOLUTION 402-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le maire Guy Faveau et le DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRESORIER PAR INTÉRIM Jean-François Grandmont soient ajoutés à titre de représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Banque CIBC. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la banque de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRESORIER PAR INTÉRIM exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante:

SOUS LA SIGNATURE DE DEUX (2) D'ENTRE EUX, ÉTANT ENTENDU QUE LA SIGNATURE DU MAIRE OU DU MAIRE SUPPLÉANT (1/2) ET LA SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM OU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (1/2) DOIT TOUJOURS APPARAÎTRE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.11. Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection - Affectation

RÉSOLUTION 403-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'affecter, en 2025, un montant de 2000 \$ au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.12. Formation en éthique et en déontologie – Rapport du greffier-trésorier

Le greffier-trésorier par intérim fait rapport au conseil de la participation de madame Hélène Vézina à une formation sur le comportement éthique et dépose l'attestation émise à cet effet.

Une liste des membres du conseil qui ont participé à une telle formation sera publiée sur le site internet de la municipalité.

3.13. Ressources humaines - Agente administrative – Avenant No 2

RÉSOLUTION 404-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer l'avenant numéro 02 au contrat de l'agente administrative sur la base du projet soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 405-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 16 décembre 2024 au montant de 59 905.55 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Sécurité de la frontière avec les États-Unis

Le maire donne de l'information aux personnes présentes sur la sécurité de la frontière avec les États-Unis et invite les personnes ayant des questions à en faire part à la Municipalité.

5.2. Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada – Mise à la disposition de l'Hôtel de Ville pour les patrouilleurs

RÉSOLUTION 406-12-2024

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn souhaite aider les patrouilleurs assurant notre sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

De donner un accès 24 h par jour/ 7 jours par semaine aux locaux de l'Hôtel de Ville aux patrouilleurs de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'aux membres de leurs équipes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

Aucun dossier.

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

8.1. 2024-10 - Ponceau chemin des Sources – Décompte progressif

RÉSOLUTION 407-12-2024

ATTENDU la recommandation de paiement du 6 décembre 2024 de M. David St-Pierre, ingénieur, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 01 et de payer à Excavation Carey et Giguère un montant de 34 978,62 \$* taxes incluses pour les travaux ci-haut mentionnés.

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 380-11-2024;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Arrondi*

9. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

10. VARIA

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 408-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 21 h 06.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.